

# Document de travail

## I. LES RISQUES DE L'ENTREPRISE

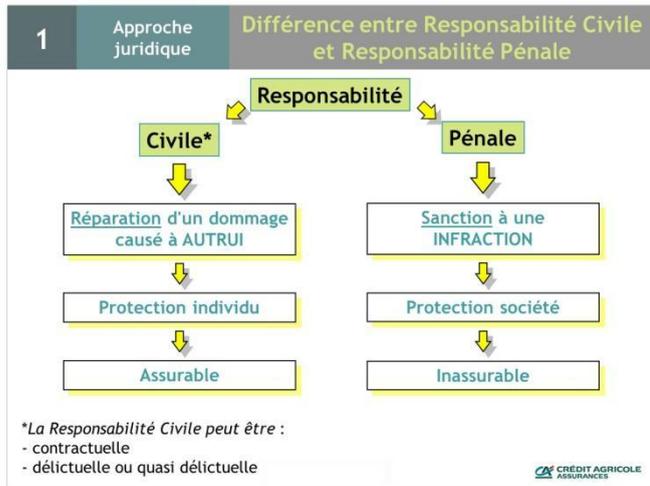
- **Les risques en entreprise** : incendie, inondation... + formes variées depuis la révolution industrielle : accidents du travail en relation avec les machines, les matières transformées ou le processus industriel, risques liés aux nouveaux moyens de transport (véhicules automobiles, avions...). Les risques plus « économiques », comme avec le piratage informatique.
- **Les risques subis par les salariés et l'obligation de l'employeur** :
  - Les salariés sont d'abord confrontés à des risques physiques : accidents du travail et maladies professionnelles.
  - Risques psychosociaux liés aux conditions de travail : mal-être et stress au travail, épuisement professionnel (*burn-out*)... Dûs au développement des contrats de travail précaire, dans la place grandissante de l'informatique et la multiplication des tâches à forte implication mentale, la complexification des procédures et des logiciels.

Face à tous ces risques, l'employeur est contractuellement tenu à une **obligation de sécurité de résultat** à l'égard de ses salariés. Tout accident du travail, toute maladie professionnelle s'analysent comme une inexécution fautive du contrat par le chef d'entreprise, dont il est tenu pour responsable.

## II. LES DEUX RESPONSABILITÉS INTÉRESSANT L'ENTREPRISE



Distinguez la responsabilité civile et la responsabilité pénale

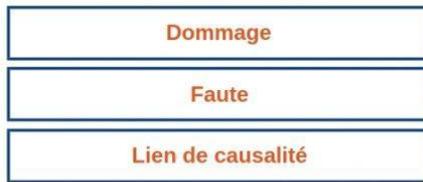


Répondez aux questions du document 8 page 172

### III. LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

#### A. Les trois éléments de la responsabilité civile

Les éléments de la Responsabilité Civile  
(des particuliers et professionnels)



#### Le lien de causalité

C'est au demandeur (la victime) de prouver le lien de causalité entre la faute et le dommage. Il n'y a pas de problème lorsqu'un seul fait est à l'origine du dommage. C'est plus compliqué lorsque plusieurs causes expliquent le dommage. Il y a une chaîne, une succession d'évènements, comment sélectionner ?

#### **Exemples :**

Un piéton traverse un passage protégé et est blessé, il est hospitalisé et contaminé par le VIH à la suite d'une transfusion. L'auteur de l'accident est-il responsable de la contamination ?

Un grand-père laisse dans la pièce où jouent ses petits enfants une arme chargée. Un enfant manipule l'arme et en blesse un autre. Le grand-père est-il responsable de l'accident ?

#### **Solution :**

Un vendeur vend des pétards. Un mineur jette des pétards dans un ventilateur et crée un incendie dans une usine. Le vendeur est-il responsable ?

#### **Solution :**

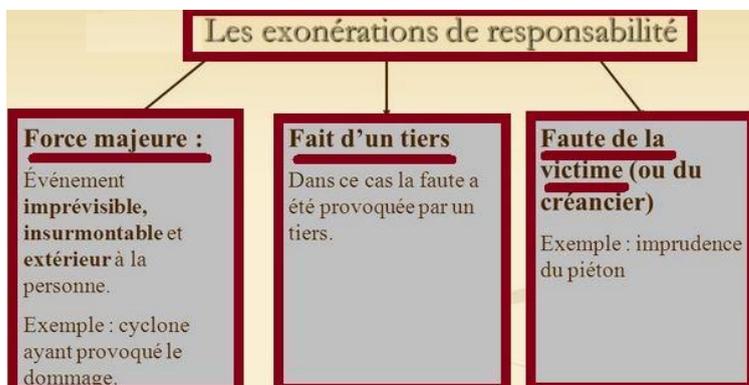
C'est le juge qui a un pouvoir d'appréciation.



<https://cours-de-droit.net/>



Expliquez cette phrase en trouvant des synonymes : « Comment peut-on s'exonérer de sa responsabilité ? »



## B. Les différents dommages et leur réparation

➔ En vous aidant du manuel page 174 docs 14, 15, 16 remplissez le tableau suivant :

	Dommege corporel	Dommege matériel	Dommege moral	Dommege écologique
Définition				
Exemples				

➔ Faîtes l'application au cas page 175 sur Isola 2000

### DOC.17 L'évaluation du dommege et les deux modes de réparation

#### Le principe de la réparation intégrale du dommege

La règle appliquée en matière de responsabilité est celle de la réparation du dommege établi. Il appartient aux juges d'appliquer ce principe, en choisissant le mode de réparation le mieux adapté à la situation.

#### Les deux modes de réparation

##### La réparation en nature

Elle tend à remettre les choses en l'état où elles se trouvaient avant que survienne le dommege. Rétablir la situation antérieure semble être la meilleure façon de réparer le dommege, mais cette solution n'est pas souvent possible.

##### La réparation par équivalent

Elle prend la forme d'une obligation imposée à la personne responsable de verser des dommege et intérêts à la victime: cette somme d'argent, dont le montant est déterminé par le juge, a un caractère compensatoire du dommege subi.

➔ Donnez des exemples de réparation en nature :

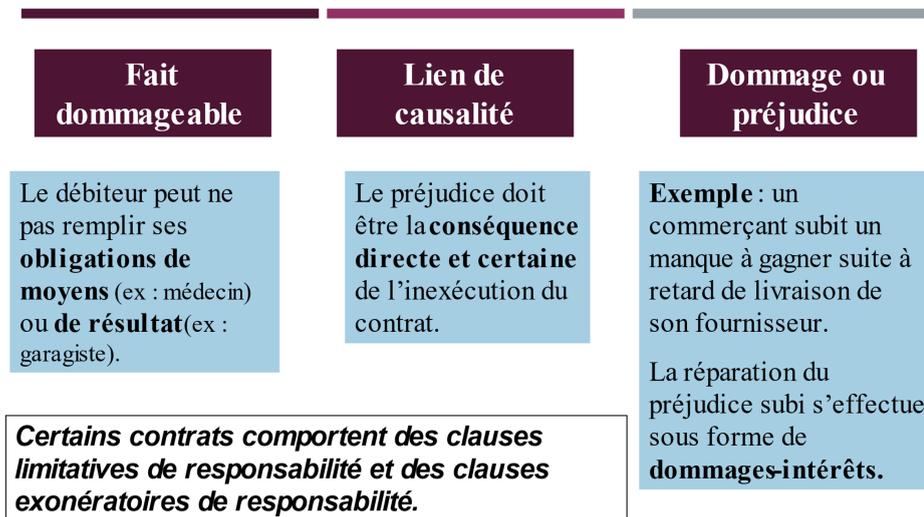
#### IV. LA RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

La responsabilité contractuelle trouve sa source dans la faute contractuelle :

➔ A l'aide du document 20 page 176, donnez des exemples pour chaque cas de faute contractuelle

- Inexécution totale des obligations nées du contrat :
- Exécution défectueuse :
- Exécution seulement partielle :
- Ou encore retard dans l'exécution :

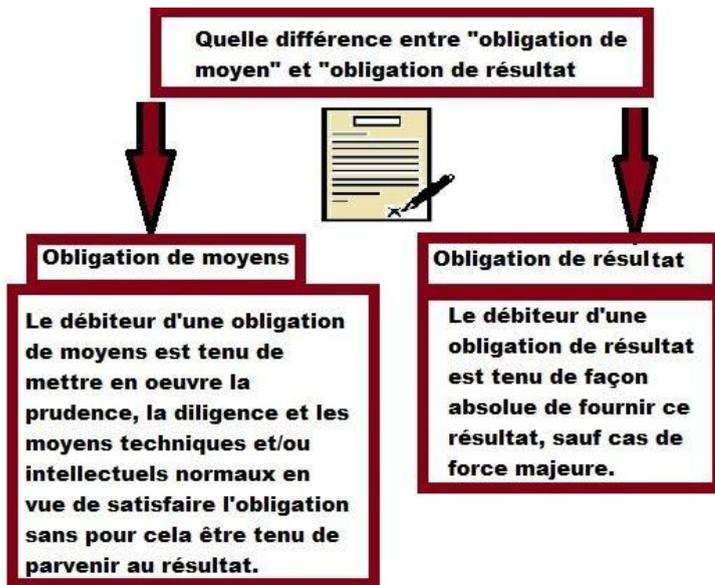
#### Les trois éléments de la responsabilité contractuelle :



**En cas de cause étrangère (force majeure, fait d'un tiers, faute du créancier), le débiteur sera exonéré de sa responsabilité**

➔ Lisez le document 18 page 176 et expliquez quels sont les moyens de pression si une partie au contrat n'exécute pas une obligation :

## Obligation de résultat et obligation de moyen



### DOC. 21 L'obligation de résultat et l'obligation de moyens

Type d'obligation contractuelle	Exemples	Éléments à prouver par le demandeur	Exonération du défendeur
<b>Obligation de résultat</b> Le cocontractant s'engage sur un résultat déterminé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation du transporteur</li> <li>- Obligation de l'assureur</li> <li>- Obligation du vendeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommage</li> <li>- Inexécution de l'obligation contractuelle</li> </ul>	Force majeure
<b>Obligation de moyens</b> Le cocontractant s'engage à faire son possible pour fournir un résultat espéré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation du médecin</li> <li>- Obligation de l'avocat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommage</li> <li>- Inexécution de l'obligation contractuelle</li> <li>- Faute du cocontractant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de faute du défendeur</li> <li>- Force majeure</li> </ul>



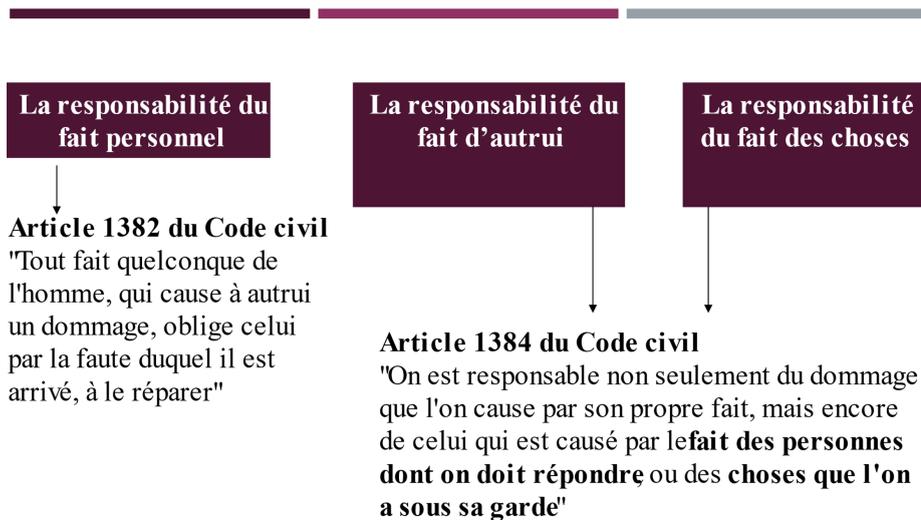
Comment la partie au contrat « victime » doit-elle prouver la faute du cocontractant s'il y a une obligation de moyen ? S'il y a une obligation de résultat ?



Quel est le cas le plus simple pour que le cocontractant s'exonère de sa responsabilité ?

## V. LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRA CONTRACTUELLE

### A. Les différents faits générateurs de la responsabilité extra-contractuelle



### Les exonérations de responsabilité



**La responsabilité du fait d'autrui :** quelle est la responsabilité de l'employeur par rapport à ses salariés ?

**Committant :** Personne qui exerce une autorité sur une ou plusieurs personnes (Préposés). Il donne les consignes, ordres et instructions.

**Préposé :** personne qui agit sous l'autorité d'une autre appelée committant.

L'employeur est responsable si le salarié a causé un dommage car il y a un lien de subordination.

Le préposé (salarié) agit pour le compte et sous la responsabilité de l'employeur. Dans la mesure où l'employeur va tirer profit de l'activité du salarié, il est normal que celui-ci supporte le risque lié à cette activité en termes de responsabilité.

➔ Résumez les informations importantes

<https://youtu.be/CSpsX9cbW6c>



**La responsabilité du fait des choses** : lorsqu'un dommage est causé par l'intermédiaire d'une chose, son gardien en est automatiquement responsable. Le gardien est la personne qui a l'usage, la direction, le contrôle de la chose. En général, il s'agit du propriétaire.

➡ **Donnez des exemples de choses qui peuvent causer des dommages à autrui :**

➡ **Véhicules à moteur : en visionnant la vidéo, répondez aux questions suivantes**  
[https://youtu.be/Df\\_cKim1FV8](https://youtu.be/Df_cKim1FV8)



1. Qu'est-ce qu'un régime sans faute ?
2. Comment sont protégées les victimes non conductrices ? Donnez un exemple
3. Quelles sont les exceptions à cette protection des piétons

Il est très rare que les tribunaux retiennent l'existence d'une « faute inexcusable », comme le montre cet exemple récent :

le soir du 29 décembre 2015, M<sup>me</sup> A, vêtue de sombre, marche sur une route départementale, quand elle est mortellement percutée par une voiture. L'enquête qui suit montre qu'elle se trouvait sous l'empire de l'alcool et de stupéfiants et que, quelques minutes plus tôt, elle avait tenté de se jeter sous un autre véhicule.

Aucune faute n'est retenue à l'encontre de la conductrice « *seule, la faute volontaire, d'une exceptionnelle gravité, exposant sans raison valable son auteur à un danger dont il aurait dû avoir conscience, peut exonérer le conducteur de sa responsabilité* ».

Or Si [M<sup>me</sup> A] marchait pieds nus, vêtue de noir, sur une route départementale dépourvue d'éclairage public et où la vitesse était autorisée à 90 km/h, elle ne circulait pas au milieu de la chaussée, mais sur le côté gauche par rapport à son sens de marche, faisant alors face aux véhicules arrivant en sens inverse, mais surtout, elle se trouvait alors sous l'empire d'un taux d'alcoolémie très important de 2,77 gr/litre dans le sang, associé à d'importantes traces de cannabis et à un antidépresseur, de sorte qu'il n'est pas établi qu'elle ait eu alors conscience du danger auquel elle s'exposait. »

**La Cour de cassation ne retient l'exclusion du droit à indemnisation que de manière stricte, et dans des cas particulièrement graves comme le fait pour la victime de s'être allongée de nuit au milieu d'une voie de circulation fréquentée et dépourvue d'éclairage ».**

## B. LA RESPONSABILITÉ DES PRODUITS DÉFECTUEUX

### 1. Le producteur responsable

Pour le Code civil, le responsable du fait des produits défectueux est le **producteur**.

La loi ne renvoie pas seulement au fabricant du produit, mais également à diverses personnes intervenant dans le processus de production

- celui qui vend le produit sous sa marque ou sous son nom, ou celui qui l'importe en Europe.
- celles qui produisent une matière première ou un composant entrant dans la fabrication du produit.

**En résumé, la responsabilité pèse sur tous les professionnels ayant concouru à mettre le produit défectueux sur le marché.**

### 2. Le produit défectueux

La défectuosité du produit s'entend d'un **défaut dangereux** : le produit ne présente pas « la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre ». Exemple : **tablette qui explose**,

- Conception dangereuse du produit (absence d'un élément essentiel de sécurité dans une machine, défaut de notice pour un médicament);
- Matériaux ou composants utilisés rendent le produit dangereux (par exemple, un jouet réalisé dans un tissu inflammable, un pare-brise de voiture en verre cassable).

**En 2017 l'entreprise Samsung a commercialisé des téléphones défectueux. La batterie de ces appareils explosait et causait parfois des blessures graves au niveau du visage. Les victimes pouvaient se retourner contre Samsung ( le producteur) afin de réparer le dommage. Imaginons maintenant que la batterie a été fabriquée par un sous-traitant et non par Samsung, dans ce cas la victime pouvait demander réparation également au sous-traitant.**

### 3. Les victimes

Le régime de la responsabilité du fait des produits défectueux protège toutes les victimes : **consommateurs** comme **professionnels**.

Dans le cas d'achat du bien, il ne vise pas à protéger un type de client particulier. cette responsabilité peut être invoquée par toute personne concernée par la défectuosité dangereuse du produit : celle qui a reçu le bien en cadeau, celle à qui il a été prêté...

### 4. Les dommages

Pas d'obligation de réparer les défauts du produit lui-même.

Seuls sont couverts les dommages issus de la dangerosité du produit et affectant les personnes ou les biens.

Le préjudice subi doit dépasser 500 €.

 **Faire l'activité 3 page 181**